

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/10/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/10/2018

**Délibération n° D-2018-360**

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public  
concernant le contrat de DSP pour le stationnement - Année  
2017**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Michel PAILLEY

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Romain DUPEYROU.

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public  
concernant le contrat de DSP pour le stationnement -  
Année 2017**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 8 octobre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2017.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE  
Société à Conseil d'Administration  
Capital : 3.488.742,50 Euros

**Siège Social :**  
Hôtel de Ville de NIORT

**Etablissement stationnement :**  
64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

**Etablissement Acclameur :**  
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

VILLE DE NIORT

- 9 OCT. 2018

Numérisation  
Service courrier

**Activité des parkings  
en Délégation  
de Service Public  
EXERCICE 2017**

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des délégations de service public et une analyse de la qualité du service.

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS.....	6
SYNTHESE DES CONTRATS EN COURS.....	9
LA REPARTITION DES ABONNES.....	10
EVOLUTION SUR L'ANNEE & TARIFS 2017.....	10
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES.....	12
1.1 <b>MARCEL PAUL</b> .....	15
1.1.1 LES COMPTES (ANNEXE 9).....	15
1.1.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	15
1.1.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	18
1.1.3 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	19
1.2 <b>LA ROULIERE</b> .....	20
1.2.1 LES COMPTES (ANNEXE 14).....	20
1.2.1 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	20
1.2.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	21
1.2.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	22
1.3 <b>SAINT JEAN</b> .....	23
1.3.1. LES COMPTES (ANNEXE 19).....	23
1.3.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	23
1.3.3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	24
1.3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	25
1.4 <b>HOTEL DE VILLE</b> .....	26
1.4.1 LES COMPTES (ANNEXE 23).....	26
1.4.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	26
1.4.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	28
1.4.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	29

# PREAMBULE

## COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Le vrai bilan d'une EPL, au-delà de son bilan comptable, comprend l'ensemble des impacts à moyen et long terme de son activité sur l'essor et l'attractivité de son territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour faire preuve d'efficacité et de capacité d'adaptation pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une Société d'Economie Mixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Le régime juridique des SEML, fixé pour l'essentiel par la loi n°83-597 du 07 juillet 1983, a fait l'objet de plusieurs adaptations depuis le début des années 2000 : la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, la loi n° 2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixte locales. Il est codifié, pour la partie législative, aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Depuis le 21 octobre 2013, le Président-Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO pour une durée de 5 années dans le cadre d'un contrat de mandataire social.

Ce dernier exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1<sup>er</sup> mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et pour une durée de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, événementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 est en cours de prolongation jusqu'au 30 juin 2019.

Ainsi, en attente des conclusions de l'étude visant l'environnement de l'Acclameur et la définition du périmètre de la future délégation, la Ville de Niort souhaite proroger cette délégation jusqu'au 30 juin 2019 par décision de son Conseil Municipal en date du 05 février 2018.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

## SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en euros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
<b>TOTAL Personnes Publiques .....</b>	<b>70,11 %</b>			
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
C-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutual Charente-Marin de Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'ÉPARGNE Aquitaine-Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DÉPÔTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CRÉDIT MUTUEL Océan	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupe des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
<b>TOTAL Autres Actionnaires .....</b>	<b>29,89 %</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>			

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2017.

## SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2017 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Il est à noter que la SO SPACE a engagé une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques.

Il est ainsi étudié l'optimisation des outils SEMIE et SO SPACE en termes capitalistique, structurel de gouvernance et de moyens pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'habitat au service du territoire a été réalisée.

Cela étant, préalablement à toute prise d'orientation, l'Autorité de tutelle a engagé une réflexion complémentaire en intra visant à identifier les besoins du Territoire niortais au regard des outils existants ou à créer le cas échéant, dans une logique de rationalisation.

Concomitamment, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, détenant désormais la compétence concernant l'organisation de salons et événements d'entreprises, la SO SPACE a fait réaliser une étude permettant à l'autorité de tutelle d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur sur le territoire niortais et de se positionner sur un éventuel projet.

# LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2017, 26 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1) dont 2 salariés en Contrat à Durée Déterminée.

A noter que jusqu'au 15 septembre 2017, un archiviste en CDD a procédé à la mise en place d'outils et de méthodes pour la gestion des archives de la SO SPACE.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en terme d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 16 personnes.

*Les ressources humaines de la SO SPACE sont organisées comme suit :*

*Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction juridique, comptable et financière composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.*

## SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

Pour information, en avril 2016 il lui a été confié à titre ponctuel une mission liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place au sein de la SEMIE.

- **La Directrice Administrative et Financière** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
- **La Responsable comptable** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
- **L'Assistante de direction, administrative et juridique** collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
- **La comptable/gestionnaire** collabore avec la Responsable comptable.

## ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.  
Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ **une gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (cartes PIAF, macarons).
- ▶ **Une secrétaire confirmée et une employée administrative polyvalente** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (cartes PIAF/macarons).
  - La secrétaire confirmée effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
  - L'employée administrative polyvalente effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière étant 'autre mandataire' dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, MACARON, téléphone portable) ;
  - Régie des parcs en prestation (Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Henri Gelin) ;
  - Régie de remboursement des PIAF ;
  - Régie du parc de stationnement de La Brèche.
- ▶ **Un Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
  - ▶ **Trois Techniciens de maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

- ▶ **Trois Opérateurs de Poste de Contrôle** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

# ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

## SYNTHESE DES CONTRATS DE CONCESSION EN COURS

La mission de service public de gestion du stationnement payant sur la Ville de Niort confiée à la SO SPACE est contractualisée sous différentes formes : concessions et marchés de prestations de services (cf. ANNEXE 2 – récapitulatif des places de stationnement).

Le Présent Rapport a pour objet de retracer contrat par contrat, énumérés ci-après, pour l'exercice 2017 la gestion financière, la qualité des prestations et la gestion technique des services délégués à la SO SPACE par la VILLE de NIORT.

- I. **Contrat de Concession pour le parking Marcel Paul**  
*Signé en date du 9 Mars 1988.*
- II. **Convention pour la Réalisation et l'Exploitation du parking de La Rouillère**  
*Signée en date du 26 Juin 1990.*
- III. **Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Saint-Jean**  
*signé le 22 Juillet 1994.*
- IV. **Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Hôtel de Ville (anciennement dénommé Espace Niortais)**  
*Signé le 23 Janvier 1997.*

→ Ces quatre conventions relèvent des dispositions communes suivantes :

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls.  
La fixation des tarifs applicables dans les parkings relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ces contrats ci-dessus mentionnés, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.  
Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.



## ✓ **LA REPARTITION DES ABONNES DES PARKINGS EN DSP EVOLUTION SUR L'ANNEE & TARIFS 2017**

Les tableaux qui suivent (ANNEXES 3 à 6) permettent de mesurer l'évolution des abonnements souscrits dans les ouvrages en concession (Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean, Hôtel de Ville) au cours de l'exercice 2017.

⇒ A fin décembre 2017, 1054 contrats étaient souscrits ce qui représente une augmentation de 43 contrats par rapport à fin décembre 2016.

⇒ Au 31 décembre 2017, 173 amodiations sont comptabilisées sur l'ensemble des parkings (ANNEXE 4) soit une baisse de 2 amodiations par rapport à fin 2016 réparties comme suit :

- Parking Hôtel de Ville : 1 contrat pour 1 place de stationnement chacun arrivant à échéance n'a pas été renouvelé
- Parking Saint Jean : 1 contrat pour 1 place de stationnement s'est arrêté pour cause de décès.

## **LES TARIFS DU STATIONNEMENT 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 05 décembre 2016 a fixé le prix des tickets Congrès et ' 1 SORTIE' à 7 € applicable au sein du parking de la Brèche.

Ce même Conseil Municipal a décidé la suppression du tarif forfait '24 heures' pour les parkings Marcel Paul, La Roulière, Henri Gelin et Saint Jean.

Ces modifications sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aucune autre modification tarifaire, applicable en 2017, n'est intervenue au cours de l'année 2017.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été édité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. ANNEXE 7).



# **GUIDE**

TARIFS DU  
STATIONNEMENT





## **MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES**

*Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.*

*L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.*

### **1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS**

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur...).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- qualité de prestations
- valeur technique
- coût
- performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation,...

## 2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

### a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville, l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur [www.so-space.fr](http://www.so-space.fr), ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes,...).

The screenshot displays the SO SPACE website interface. At the top, there is a navigation bar with the SO SPACE logo and a search field labeled 'Vos besoins'. Below this, a horizontal menu lists 'ACTUALITÉS' with sub-items 1, 2, 3, and 4. A central banner features a 'VIVE LA NIORTINE' logo and the text 'PARKING DE LA BRÈCHE... depuis le 23 juin'. Below the menu, three main content blocks are visible: 'CARTE INTERACTIVE' with a map of Niort, 'LES PARKINGS EN VIDÉOS' with a video player showing a parking area, and a 'SO SPACE : 8 PARKINGS 2753 PLACES' section featuring a large digital display showing '530' and 'Capacité de parking LA BRÈCHE'. A small text box at the bottom right of this section states: 'Sur la ville de Niort, 4600 places dont 3860 places payantes vous permettent de vous stationner en toute tranquillité. Pour découvrir leurs capacités, les modes de paiements et les informations pratiques...'

→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

## **b) D'une manière ciblée :**

→ Dans les parkings Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
  - 2 à La Brèche
  - 1 à l'Hôtel de Ville
  - 1 à Marcel Paul.

→ Poursuite de la communication sur le thème « 6600 places de stationnement et la 1ère heure gratuite dans le parking de La Brèche » relayée sur :

- le site internet [www.so-space.fr](http://www.so-space.fr)
  - une flotte de 22 taxis jusqu'au 20 janvier 2017 (ANNEXE 8).
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et rappelé la 1<sup>ère</sup> heure gratuite dans le parking de La Brèche.

Une campagne a été lancée sur :

- Les ondes de RTL2 et de NRJ (tout au long de l'année)
- Sur tous les arrières de bus de Niort du 02 au 08 mai et du 20 au 26 juin (1/2 parc) puis du 12 au 25 décembre (Parc entier) (ANNEXE 8).

## **3. DEMARCHE QUALITE ET RSE**

### **A. SATISFACTION DE L'USAGER**

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement. Voir dans chaque contrat le détail des retours clients.

### **B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE**

#### **1) FORMATIONS**

- A fin 2017, 3 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (le 4<sup>ème</sup> nouvellement recruté suite à un départ en retraite va également l'être) et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1), les 2 autres dont un qui a nouvellement rejoint l'équipe suite à un départ à la retraite vont également recevoir cette formation.  
En 2017, 2 Opérateurs de Poste de Contrôle ont reçu des formations SST et SIAPP 1, il est prévu qu'elles soient également dispensées au 3<sup>ème</sup> Opérateur.
- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.
- Les 4 techniciens suivent également des recyclages pour leurs habilitations électriques.

#### **2) VEHICULE ELECTRIQUE**

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (PEUGEOT PARTNER) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.



### 1.1.1 LES COMPTES (ANNEXE 9)

### 1.1.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

#### → Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 9 mars 1988, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

#### → Caractéristiques de l'ouvrage

Situé à 5 minutes du centre-ville, ce parking en ouvrage aérien sur 5 niveaux, dont une terrasse, bénéficie d'un apport en lumière naturelle constitue une solution pour un stationnement rapide et agréable à proximité immédiate du centre-ville.

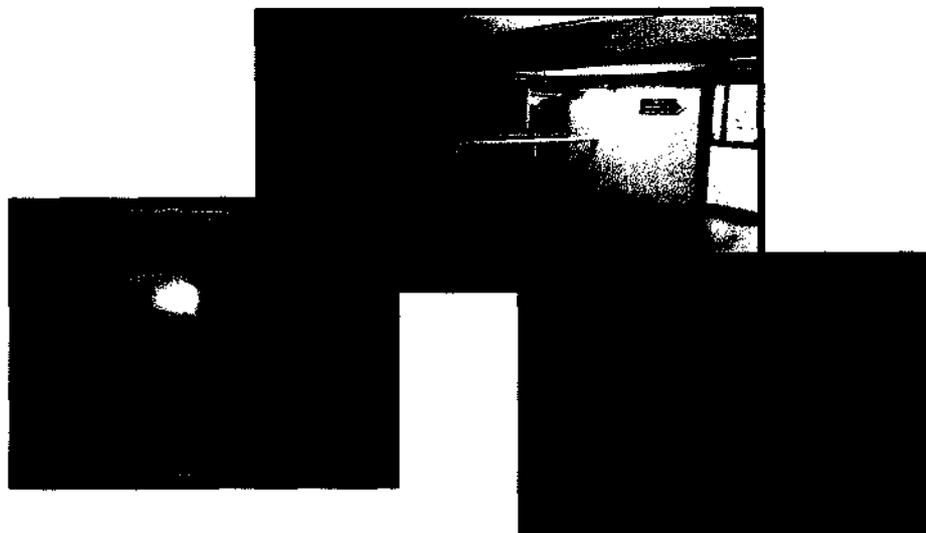
Pour rappel en 2009, la SO SPACE a opéré une inversion des entrées/sorties, l'accès se faisant maintenant directement de l'avenue de Paris via la rue Marcel Paul.

Le parking Marcel Paul d'une capacité de 471 places, est ouvert 24h/24 reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Cet ouvrage propose en son rez-de-chaussée 51 places accessibles aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,40 m dont 12 réservées aux véhicules utilitaires.

→ Depuis le 1er juin 2010, un local à vélos proposant 18 arceaux a été réalisé dans l'enceinte du parking Marcel Paul. Ce local sécurisé est installé au niveau 0 du parking à proximité de la porte piétonne donnant accès rue Tartifume. L'abonné au moyen du badge qui lui est remis à la souscription de son abonnement, peut accéder à ce local 24h/24.

Le lancement de ce nouveau service favorisant la multimodalité avait été appuyé par une campagne publicitaire soutenue.



→ Optimisation de l'ouvrage : 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique.

→ SERVICE RENDU A LA CLIENTELE : Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé dans le local d'exploitation du parking de la Brèche, il est possible d'assurer la surveillance en différents points du parking et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur agréé, équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

#### → Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 10) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2017 et sont les suivants :



**MARCEL PAUL**  
471 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire antérieure est due.

DURÉES	TARIFS
DE 7 H À 20 H	
0000 à 0015	0,50 €
0015 à 0030	0,70 €
0030 à 0045	0,90 €
0045 à 0100	1,10 €
0100 à 0115	1,20 €
0115 à 0130	1,50 €
0130 à 0145	1,70 €
0145 à 0200	1,90 €
2000 à 2015	2,10 €
2015 à 2030	2,30 €
2030 à 2045	2,50 €
2045 à 2100	2,70 €
2100 à 2100	0,20 € par 1/4 h
2100 à 2100	0,10 € par 1/4 h
1000 à 1200	GRATUIT

Forfait PAUSE DÉJOUR de 12h à 14h	1,00 €
Forfait SOIRÉE de 20h à 2h	1,50 €
Forfait NUIT de 20h à 7h	4,50 €
Forfait 24h	10 €
Forfait DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS	1,20 €
Forfait de nettoyage hebdomadaire	15,00 €

- 1 entrée voitures rue Tartakine
- 2 sortie voitures rue de la Boule d'Or
- 3 entrées sorties piétons rue Tartakine rue de la Boule d'Or



- Tarifs abonnements :

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 Euros	40 Euros	50 Euros
Annuel	550 Euros	400 Euros	500 Euros

En complément il existe un tarif attractif d'abonnements en grand nombre valable dans le parking Marcel Paul :

PARKING MARCEL PAUL : TARIF MENSUEL GROUPE			
Nombre d'abonnements souscrits	Jusqu'à 50	de 51 à 100	de 101 et au-delà
	prix du 1 <sup>er</sup> au 50 <sup>ème</sup>	prix du 1 <sup>er</sup> au 100 <sup>ème</sup>	prix du 1 <sup>er</sup> au nombre total
Prix unitaire	55 €	30 €	25 €

- Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits
- Des tarifs « Tickets spécifiques » (tickets congrès & Une Sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existent.

**le parking MARCEL PAUL**

La SO SPACE développe la multi-modalité et propose un nouveau service.

ABONNEMENTS

Tarif public

5 €/mois 50 €/an

Bénéficiaire d'un abonnement véhicule

1 €/mois 10 €/an

MODALITÉS

Les abonnements vélos installés dans le local sécurisé du parking Marcel Paul sont souscrits à un tarif incitatif voté par le Conseil Municipal 31 mai 2010 et visant à être une mesure incitative :

- Pour tout public : 5 Euros/mois ou 50 Euros/an,
- Pour tout bénéficiaire d'un abonnement véhicule (dans l'un des parkings de la Ville de Niort) : 1 Euro TTC/mois ou 10 Euros TTC/ an.

### 1.1.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits est apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

Pour renforcer l'attractivité, des présentoirs proposent aux usagers chaque semaine des exemplaires de NIORT MA VILLE.

#### → La fréquentation

Le graphique du nombre de tickets horaires délivrés (23 950), (ANNEXE 11) fait ressortir une baisse de 5,38 % en 2017 par rapport à 2016 avec – 1 363 tickets.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ». (ANNEXE 3)

Au 31.12.17 le nombre d'abonnés était de 399 ce qui représente une variation de + 38 contrats par rapport à fin décembre 2016.

A fin décembre 2017, 112 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 4) : pas de variation par rapport à 2016.

Il a été enregistré un certain nombre de mouvements (fins de contrat / souscriptions) au cours de l'année écoulée : voir la section « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ».

#### → Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

SITE	ENREGISTREES A L'ACCUEIL SUR LE CAHIER	RECUES PAR MAIL	RECUES PAR TELEPHONE
MARCEL PAUL	0	2	0

Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

### 1.1.3 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 12 et 13 (transmises par envoi séparé) présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

#### → Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2017

- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau 1 sur certaines zones
- Mise aux normes des ascenseurs
- remplacement des systèmes de péage avec possibilité de détection pour les 2 roues motorisés, et nouveau moyen de paiement (solution de paiement par téléphone portable)
- travaux d'amélioration de l'éclairage.



## 1.2.1 LES COMPTES (ANNEXE 14)

### 1.2.1 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

#### → Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 26 juin 1990, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par 3 avenants dont le dernier, approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

#### → Caractéristiques de l'ouvrage

Au cœur du quartier historique de Niort, à 300 mètres des Halles et à quelques minutes du reste de l'hypercentre et des commerces, ce parking en ouvrage sur 3 niveaux offre une solution de stationnement aux Résidents, aux personnes travaillant en centre-ville mais également à une clientèle horaire depuis le 23 juin 2009.

De plus, des contrats d'abonnement longue durée (amodiations) peuvent y être souscrits.

Le parking La Roulière d'une capacité de 350 places est ouvert 24h/24.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

#### → Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 15) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2017 et sont les suivants :



ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 Euros	40 Euros	50 Euros
Annuel	550 Euros	400 Euros	500 Euros

**LA ROULIÈRE**  
350 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute branche horaire entamée est due.

**Forfait de stationnement de 7h00 à 20h00**

08h0 à 08h15	0,50 €
08h15 à 08h30	0,70 €
08h30 à 08h45	0,90 €
08h45 à 09h00	1,10 €
09h00 à 09h15	1,30 €
09h15 à 09h30	1,50 €
09h30 à 09h45	1,70 €
09h45 à 10h00	1,90 €
10h00 à 10h15	2,10 €
10h15 à 10h30	2,30 €
10h30 à 10h45	2,50 €
10h45 à 11h00	2,70 €
11h00 à 11h15	2,90 € par 15 min
11h15 à 11h30	3,10 € par 15 min
11h30 à 11h45	3,30 € par 15 min
11h45 à 12h00	3,50 € par 15 min
12h00 à 12h15	3,70 € par 15 min
12h15 à 12h30	3,90 € par 15 min
12h30 à 12h45	4,10 € par 15 min
12h45 à 13h00	4,30 € par 15 min
13h00 à 13h15	4,50 € par 15 min
13h15 à 13h30	4,70 € par 15 min
13h30 à 13h45	4,90 € par 15 min
13h45 à 14h00	5,10 € par 15 min
14h00 à 14h15	5,30 € par 15 min
14h15 à 14h30	5,50 € par 15 min
14h30 à 14h45	5,70 € par 15 min
14h45 à 15h00	5,90 € par 15 min
15h00 à 15h15	6,10 € par 15 min
15h15 à 15h30	6,30 € par 15 min
15h30 à 15h45	6,50 € par 15 min
15h45 à 16h00	6,70 € par 15 min
16h00 à 16h15	6,90 € par 15 min
16h15 à 16h30	7,10 € par 15 min
16h30 à 16h45	7,30 € par 15 min
16h45 à 17h00	7,50 € par 15 min
17h00 à 17h15	7,70 € par 15 min
17h15 à 17h30	7,90 € par 15 min
17h30 à 17h45	8,10 € par 15 min
17h45 à 18h00	8,30 € par 15 min
18h00 à 18h15	8,50 € par 15 min
18h15 à 18h30	8,70 € par 15 min
18h30 à 18h45	8,90 € par 15 min
18h45 à 19h00	9,10 € par 15 min
19h00 à 19h15	9,30 € par 15 min
19h15 à 19h30	9,50 € par 15 min
19h30 à 19h45	9,70 € par 15 min
19h45 à 20h00	9,90 € par 15 min
20h00 à 20h15	10,10 € par 15 min
20h15 à 20h30	10,30 € par 15 min
20h30 à 20h45	10,50 € par 15 min
20h45 à 21h00	10,70 € par 15 min
21h00 à 21h15	10,90 € par 15 min
21h15 à 21h30	11,10 € par 15 min
21h30 à 21h45	11,30 € par 15 min
21h45 à 22h00	11,50 € par 15 min
22h00 à 22h15	11,70 € par 15 min
22h15 à 22h30	11,90 € par 15 min
22h30 à 22h45	12,10 € par 15 min
22h45 à 23h00	12,30 € par 15 min
23h00 à 23h15	12,50 € par 15 min
23h15 à 23h30	12,70 € par 15 min
23h30 à 23h45	12,90 € par 15 min
23h45 à 00h00	13,10 € par 15 min
00h00 à 00h15	13,30 € par 15 min
00h15 à 00h30	13,50 € par 15 min
00h30 à 00h45	13,70 € par 15 min
00h45 à 01h00	13,90 € par 15 min
01h00 à 01h15	14,10 € par 15 min
01h15 à 01h30	14,30 € par 15 min
01h30 à 01h45	14,50 € par 15 min
01h45 à 02h00	14,70 € par 15 min
02h00 à 02h15	14,90 € par 15 min
02h15 à 02h30	15,10 € par 15 min
02h30 à 02h45	15,30 € par 15 min
02h45 à 03h00	15,50 € par 15 min
03h00 à 03h15	15,70 € par 15 min
03h15 à 03h30	15,90 € par 15 min
03h30 à 03h45	16,10 € par 15 min
03h45 à 04h00	16,30 € par 15 min
04h00 à 04h15	16,50 € par 15 min
04h15 à 04h30	16,70 € par 15 min
04h30 à 04h45	16,90 € par 15 min
04h45 à 05h00	17,10 € par 15 min
05h00 à 05h15	17,30 € par 15 min
05h15 à 05h30	17,50 € par 15 min
05h30 à 05h45	17,70 € par 15 min
05h45 à 06h00	17,90 € par 15 min
06h00 à 06h15	18,10 € par 15 min
06h15 à 06h30	18,30 € par 15 min
06h30 à 06h45	18,50 € par 15 min
06h45 à 07h00	18,70 € par 15 min
07h00 à 07h15	18,90 € par 15 min
07h15 à 07h30	19,10 € par 15 min
07h30 à 07h45	19,30 € par 15 min
07h45 à 08h00	19,50 € par 15 min
08h00 à 08h15	19,70 € par 15 min
08h15 à 08h30	19,90 € par 15 min
08h30 à 08h45	20,10 € par 15 min
08h45 à 09h00	20,30 € par 15 min
09h00 à 09h15	20,50 € par 15 min
09h15 à 09h30	20,70 € par 15 min
09h30 à 09h45	20,90 € par 15 min
09h45 à 10h00	21,10 € par 15 min
10h00 à 10h15	21,30 € par 15 min
10h15 à 10h30	21,50 € par 15 min
10h30 à 10h45	21,70 € par 15 min
10h45 à 11h00	21,90 € par 15 min
11h00 à 11h15	22,10 € par 15 min
11h15 à 11h30	22,30 € par 15 min
11h30 à 11h45	22,50 € par 15 min
11h45 à 12h00	22,70 € par 15 min
12h00 à 12h15	22,90 € par 15 min
12h15 à 12h30	23,10 € par 15 min
12h30 à 12h45	23,30 € par 15 min
12h45 à 13h00	23,50 € par 15 min
13h00 à 13h15	23,70 € par 15 min
13h15 à 13h30	23,90 € par 15 min
13h30 à 13h45	24,10 € par 15 min
13h45 à 14h00	24,30 € par 15 min
14h00 à 14h15	24,50 € par 15 min
14h15 à 14h30	24,70 € par 15 min
14h30 à 14h45	24,90 € par 15 min
14h45 à 15h00	25,10 € par 15 min
15h00 à 15h15	25,30 € par 15 min
15h15 à 15h30	25,50 € par 15 min
15h30 à 15h45	25,70 € par 15 min
15h45 à 16h00	25,90 € par 15 min
16h00 à 16h15	26,10 € par 15 min
16h15 à 16h30	26,30 € par 15 min
16h30 à 16h45	26,50 € par 15 min
16h45 à 17h00	26,70 € par 15 min
17h00 à 17h15	26,90 € par 15 min
17h15 à 17h30	27,10 € par 15 min
17h30 à 17h45	27,30 € par 15 min
17h45 à 18h00	27,50 € par 15 min
18h00 à 18h15	27,70 € par 15 min
18h15 à 18h30	27,90 € par 15 min
18h30 à 18h45	28,10 € par 15 min
18h45 à 19h00	28,30 € par 15 min
19h00 à 19h15	28,50 € par 15 min
19h15 à 19h30	28,70 € par 15 min
19h30 à 19h45	28,90 € par 15 min
19h45 à 20h00	29,10 € par 15 min
20h00 à 20h15	29,30 € par 15 min
20h15 à 20h30	29,50 € par 15 min
20h30 à 20h45	29,70 € par 15 min
20h45 à 21h00	29,90 € par 15 min
21h00 à 21h15	30,10 € par 15 min
21h15 à 21h30	30,30 € par 15 min
21h30 à 21h45	30,50 € par 15 min
21h45 à 22h00	30,70 € par 15 min
22h00 à 22h15	30,90 € par 15 min
22h15 à 22h30	31,10 € par 15 min
22h30 à 22h45	31,30 € par 15 min
22h45 à 23h00	31,50 € par 15 min
23h00 à 23h15	31,70 € par 15 min
23h15 à 23h30	31,90 € par 15 min
23h30 à 23h45	32,10 € par 15 min
23h45 à 00h00	32,30 € par 15 min
00h00 à 00h15	32,50 € par 15 min
00h15 à 00h30	32,70 € par 15 min
00h30 à 00h45	32,90 € par 15 min
00h45 à 01h00	33,10 € par 15 min
01h00 à 01h15	33,30 € par 15 min
01h15 à 01h30	33,50 € par 15 min
01h30 à 01h45	33,70 € par 15 min
01h45 à 02h00	33,90 € par 15 min
02h00 à 02h15	34,10 € par 15 min
02h15 à 02h30	34,30 € par 15 min
02h30 à 02h45	34,50 € par 15 min
02h45 à 03h00	34,70 € par 15 min
03h00 à 03h15	34,90 € par 15 min
03h15 à 03h30	35,10 € par 15 min
03h30 à 03h45	35,30 € par 15 min
03h45 à 04h00	35,50 € par 15 min
04h00 à 04h15	35,70 € par 15 min
04h15 à 04h30	35,90 € par 15 min
04h30 à 04h45	36,10 € par 15 min
04h45 à 05h00	36,30 € par 15 min
05h00 à 05h15	36,50 € par 15 min
05h15 à 05h30	36,70 € par 15 min
05h30 à 05h45	36,90 € par 15 min
05h45 à 06h00	37,10 € par 15 min
06h00 à 06h15	37,30 € par 15 min
06h15 à 06h30	37,50 € par 15 min
06h30 à 06h45	37,70 € par 15 min
06h45 à 07h00	37,90 € par 15 min
07h00 à 07h15	38,10 € par 15 min
07h15 à 07h30	38,30 € par 15 min
07h30 à 07h45	38,50 € par 15 min
07h45 à 08h00	38,70 € par 15 min
08h00 à 08h15	38,90 € par 15 min
08h15 à 08h30	39,10 € par 15 min
08h30 à 08h45	39,30 € par 15 min
08h45 à 09h00	39,50 € par 15 min
09h00 à 09h15	39,70 € par 15 min
09h15 à 09h30	39,90 € par 15 min
09h30 à 09h45	40,10 € par 15 min
09h45 à 10h00	40,30 € par 15 min
10h00 à 10h15	40,50 € par 15 min
10h15 à 10h30	40,70 € par 15 min
10h30 à 10h45	40,90 € par 15 min
10h45 à 11h00	41,10 € par 15 min
11h00 à 11h15	41,30 € par 15 min
11h15 à 11h30	41,50 € par 15 min
11h30 à 11h45	41,70 € par 15 min
11h45 à 12h00	41,90 € par 15 min
12h00 à 12h15	42,10 € par 15 min
12h15 à 12h30	42,30 € par 15 min
12h30 à 12h45	42,50 € par 15 min
12h45 à 13h00	42,70 € par 15 min
13h00 à 13h15	42,90 € par 15 min
13h15 à 13h30	43,10 € par 15 min
13h30 à 13h45	43,30 € par 15 min
13h45 à 14h00	43,50 € par 15 min
14h00 à 14h15	43,70 € par 15 min
14h15 à 14h30	43,90 € par 15 min
14h30 à 14h45	44,10 € par 15 min
14h45 à 15h00	44,30 € par 15 min
15h00 à 15h15	44,50 € par 15 min
15h15 à 15h30	44,70 € par 15 min
15h30 à 15h45	44,90 € par 15 min
15h45 à 16h00	45,10 € par 15 min
16h00 à 16h15	45,30 € par 15 min
16h15 à 16h30	45,50 € par 15 min
16h30 à 16h45	45,70 € par 15 min
16h45 à 17h00	45,90 € par 15 min
17h00 à 17h15	46,10 € par 15 min
17h15 à 17h30	46,30 € par 15 min
17h30 à 17h45	46,50 € par 15 min
17h45 à 18h00	46,70 € par 15 min
18h00 à 18h15	46,90 € par 15 min
18h15 à 18h30	47,10 € par 15 min
18h30 à 18h45	47,30 € par 15 min
18h45 à 19h00	47,50 € par 15 min
19h00 à 19h15	47,70 € par 15 min
19h15 à 19h30	47,90 € par 15 min
19h30 à 19h45	48,10 € par 15 min
19h45 à 20h00	48,30 € par 15 min
20h00 à 20h15	48,50 € par 15 min
20h15 à 20h30	48,70 € par 15 min
20h30 à 20h45	48,90 € par 15 min
20h45 à 21h00	49,10 € par 15 min
21h00 à 21h15	49,30 € par 15 min
21h15 à 21h30	49,50 € par 15 min
21h30 à 21h45	49,70 € par 15 min
21h45 à 22h00	49,90 € par 15 min
22h00 à 22h15	50,10 € par 15 min
22h15 à 22h30	50,30 € par 15 min
22h30 à 22h45	50,50 € par 15 min
22h45 à 23h00	50,70 € par 15 min
23h00 à 23h15	50,90 € par 15 min
23h15 à 23h30	51,10 € par 15 min
23h30 à 23h45	51,30 € par 15 min
23h45 à 00h00	51,50 € par 15 min
00h00 à 00h15	51,70 € par 15 min
00h15 à 00h30	51,90 € par 15 min
00h30 à 00h45	52,10 € par 15 min
00h45 à 01h00	52,30 € par 15 min
01h00 à 01h15	52,50 € par 15 min
01h15 à 01h30	52,70 € par 15 min
01h30 à 01h45	52,90 € par 15 min
01h45 à 02h00	53,10 € par 15 min
02h00 à 02h15	53,30 € par 15 min
02h15 à 02h30	53,50 € par 15 min
02h30 à 02h45	53,70 € par 15 min
02h45 à 03h00	53,90 € par 15 min
03h00 à 03h15	54,10 € par 15 min
03h15 à 03h30	54,30 € par 15 min
03h30 à 03h45	54,50 € par 15 min
03h45 à 04h00	54,70 € par 15 min
04h00 à 04h15	54,90 € par 15 min
04h15 à 04h30	55,10 € par 15 min
04h30 à 04h45	55,30 € par 15 min
04h45 à 05h00	55,50 € par 15 min
05h00 à 05h15	55,70 € par 15 min
05h15 à 05h30	55,90 € par 15 min
05h30 à 05h45	56,10 € par 15 min
05h45 à 06h00	56,30 € par 15 min
06h00 à 06h15	56,50 € par 15 min
06h15 à 06h30	56,70 € par 15 min
06h30 à 06h45	56,90 € par 15 min
06h45 à 07h00	57,10 € par 15 min
07h00 à 07h15	57,30 € par 15 min
07h15 à 07h30	57,50 € par 15 min
07h30 à 07h45	57,70 € par 15 min
07h45 à 08h00	57,90 € par 15 min
08h00 à 08h15	58,10 € par 15 min
08h15 à 08h30	58,30 € par 15 min
08h30 à 08h45	58,50 € par 15 min
08h45 à 09h00	58,70 € par 15 min
09h00 à 09h15	58,90 € par 15 min
09h15 à 09h30	59,10 € par 15 min
09h30 à 09h45	59,30 € par 15 min
09h45 à 10h00	59,50 € par 15 min
10h00 à 10h15	59,70 € par 15 min
10h15 à 10h30	59,90 € par 15 min
10h30 à 10h45	60,10 € par 15 min
10h45 à 11h00	60,30 € par 15 min
11h00 à 11h15	60,50 € par 15 min
11h15 à 11h30	60,70 € par 15 min
11h30 à 11h45	60,90 € par 15 min
11h45 à 12h00	61,10 € par 15 min
12h00 à 12h15	61,30 € par 15 min
12h15 à 12h30	61,50 € par 15 min
12h30 à 12h45	61,70 € par 15 min
12h45 à 13h00	61,90 € par 15 min
13h00 à 13h15	62,10 € par 15 min
13h15 à 13h30	62,30 € par 15 min
13h30 à 13h45	62,50 € par 15 min
13h45 à 14h00	62,70 € par 15 min
14h00 à 14h15	62,90 € par 15 min
14h15 à 14h30</	

### → La fréquentation

- Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 16).

Le nombre cumulé de tickets horaires délivrés (5 656) à fin décembre 2017 est en augmentation de 5,98 % par rapport à 2016 soit + 319 véhicules.

- Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT à N-1 » (ANNEXE 3).

Au 31.12.17 le nombre d'abonnés était de 267 marquant une augmentation de 3 contrats par rapport à fin décembre 2016. A noter que la souscription d'abonnement au tarif réduit de 30 €/mois ou 300 €/an pour les Résidents ou Actif/Étudiant a toujours un pouvoir attractif.

- A fin décembre 2017, 1 contrat d'amodiation était souscrit (ANNEXE 4).

### → Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'utilisateur au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

- Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

- Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

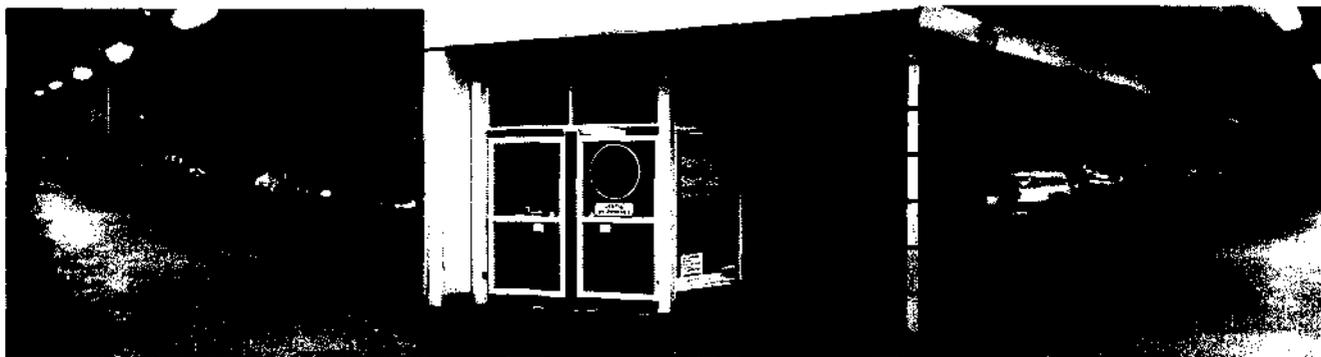
## 1.2.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

- Les annexes 17 et 18 (transmises par envoi séparé) présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

### → Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2017

- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau -1 sur certaines zones ;
- Mise aux normes des ascenseurs
- Remplacement des systèmes de détection de Monoxyde de carbone et Monoxyde d'azote.



### 1.3.1 LES COMPTES (ANNEXE 19)

### 1.3.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

#### → Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 22 juillet 1994, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par 4 avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

#### → Caractéristiques de l'ouvrage

Ce parking en ouvrage sur 3 niveaux plus un ½ niveau, situé à deux pas du cœur de ville, offre une solution de stationnement aux personnes travaillant en centre-ville mais également aux résidents qui représentent la majorité des abonnés.

Le garage Saint Jean a une capacité de 130 places, est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'abonnés ainsi que d'amodiataires.

Le garage Saint Jean comprend en plus 16 places privatives qui sont isolées sur le premier demi-niveau et pour lesquelles les usagers disposent d'un droit d'accès par les rampes d'entrée et sortie de la partie publique de l'ouvrage.

Pour rappel, Au début de l'exploitation de cet ouvrage, ces 16 places avaient été isolées et affectées à un promoteur privé (places intégrées physiquement dans le parking mais gérées différemment des autres places).

La SO SPACE selon les termes d'une convention de gestion signée le 20 avril 2015 refacture en direct à chacun des détenteurs au prorata de leurs places :

- les frais de gestion des contrôles d'accès et de télégestion,
- les charges d'entretien et de fonctionnement.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h

et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 20) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2017 et sont les suivants :

	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros



**ST-JEAN**  
146 places en centre-ville

- Stationnement tous les jours y compris samedis et jours fériés.
- Accessible par abonnement.

ABONNEMENT	TARIFS
Mensuel	70 €
Annuel	700 €
Résident mensuel	60 €
Résident annuel	600 €
Actif/étudiant mensuel	65 €
Actif/étudiant annuel	650 €

- ① entrées cartons visiteurs - Rue de la Basilique
- ② entrées, sorties piétons - Cour Saint-Jean



-Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits

1.3.3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

### → La fréquentation

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT à N-1 » (ANNEXE 3).

Au 31.12.17 le nombre d'abonnés était de 122 ce qui représente une baisse de 6 contrats par rapport à fin 2016.

A fin décembre 2017, 50 contrats d'amodiations étaient souscrits : aucune variation par rapport à 2016. Voir l'annexe 4.

### → Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

SITE	ENREGISTREES A L'ACCUEIL SUR LE CAHIER	RECUES PAR MAIL	RECUES PAR TELEPHONE
ST JEAN	0	1	0

Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

### 1.3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 21 et 22 (transmises par envoi séparé) présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

### → Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2017

- Remplacement des systèmes de détection de Monoxyde de carbone et Monoxyde d'azote
- Remplacement des systèmes de péage avec possibilité de détection pour les 2 roues motorisés.



#### 1.4.1 LES COMPTES (ANNEXE 23)

#### 1.4.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

Il est rappelé que par décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 il a été décidé de la modification de la dénomination du parking « Espace Niortais » en parking « Hôtel de Ville ».

##### → Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 03 janvier 1997, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

##### → Caractéristiques de l'ouvrage

Le parking Hôtel de Ville est au cœur du centre-ville et de ses commerces, au pied de l'Hôtel de Ville et à deux pas des Halles de Niort. Ce parking a fait l'objet d'une innovation dans le cadre d'une démarche HQE avec la création à chaque niveau d'espaces floraux utilisant le principe de la photosynthèse pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces espaces verts dégagent de la sérénité dans cet environnement urbain.

Depuis 2009, afin d'accroître le potentiel de cet ouvrage, la SO SPACE avec l'agrément des services de sécurité a réaménagé le cheminement des véhicules permettant ainsi de créer 12 places supplémentaires.

Ainsi le parking Hôtel de Ville a maintenant une capacité de 245 places réparties sur 4 niveaux dont 1 privatif (16 places réservées à l'usage de la Ville de Niort).

Il est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Optimisation de l'ouvrage : 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique.

Pour renforcer l'attractivité, des présentoirs proposent aux usagers chaque semaine des exemplaires de NIORT MA VILLE.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 24) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2017 et sont les suivants :

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros



Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits

Des tarifs « Tickets spécifiques » (tickets congrès & Une Sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existent.

**HÔTEL DE VILLE**  
244 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.

**Forfait de stationnement de 7h00 à 20h00**

07h00 à 08h15	0,70 €
08h15 à 09h30	0,90 €
09h30 à 09h45	1,10 €
09h45 à 10h00	1,30 €
10h00 à 10h15	1,60 €
10h15 à 10h30	1,90 €
10h30 à 10h45	2,20 €
10h45 à 20h00	2,50 €
20h00 à 20h15	2,80 €
20h15 à 20h30	3,10 €
20h30 à 20h45	3,40 €
20h45 à 21h00	3,70 €
21h00 à 01h15	0,30 € par 1/4 h
01h15 à 12h00	gratuit

**Forfait de stationnement de 12h à 14h**

« Forfait PAUSE DÉJASER » ..... 1,00 €

07h00 à 08h15	0,70 €
08h15 à 09h30	0,90 €
09h30 à 20h00	1,00 €

**Forfait de stationnement de 20h à 7h**

« Forfait SOIRÉE » ..... 2,00 €

07h00 à 08h15	0,70 €
08h15 à 09h30	0,90 €
09h30 à 09h45	1,10 €
09h45 à 10h00	1,30 €
10h00 à 10h15	1,60 €
10h15 à 10h30	1,90 €
10h30 à 01h30	2,00 €

« Forfait 24h » ..... 30 €

« Forfait dimanches et jours fériés » ..... 1,30 €

07h00 à 08h15	0,70 €
08h15 à 09h30	0,90 €
09h30 à 09h45	1,10 €
09h45 à 20h00	1,20 €

Forfait ticket badge bleu ..... 15,00 €



- ① entrée voitures - rue du Musée
- ② sortie voitures - rue du Musée
- ③ entrées, sorties piétons - place Marin Bastard - rue du Musée - rue St-Jean

### 1.4.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

#### → La fréquentation

Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 25).

La fréquentation annuelle de 2017 (45 828 tickets délivrés) a enregistré une hausse de 5,58 % par rapport à celle de 2016.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT A N-1 » (ANNEXE 3)

Au 31.12.17 le nombre d'abonnés était de 266 ce qui représente une augmentation de 8 contrats par rapport à fin décembre 2016.

A fin décembre 2016, 11 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 4).

Il a été enregistré un certain nombre de mouvements (fins de contrat / souscriptions) au cours de l'année écoulée : voir la section « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ».

#### → Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

#### 1.4.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 26 et 27 (transmises par envoi séparé) présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

##### → Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2017

- Des travaux de réfection des peintures (escaliers parvis)
- amélioration de l'éclairage (passage en LED) au niveau -1, rampe entrée/sortie et escaliers
- Remplacement des systèmes de détection de Monoxyde de carbone et Monoxyde d'azote

Etabli à Niort, le 1<sup>ER</sup> octobre 2018

Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général,



Luc DELAGARDE

## TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

N° 1 : organigramme de la SO SPACE .....	31
N° 2 : récapitulatif des places de stationnement.....	32
N° 3 : évolution des abonnés parcs en concession .....	33
N° 4 : évolution du nombre d'amodiataires.....	34
N° 5 : évolution du nombre d'abonnés et amodiataires .....	35
N° 6 : statistiques des abonnés et amodiataires.....	36
N° 7 : Guide des tarifs du stationnement .....	37
N° 8 : Communication.....	38
N° 9 : compte de résultat Marcel Paul .....	39
N° 10 : Inventaire des installations techniques Marcel Paul .....	40
N° 11 : Marcel Paul évolution du nombre de tickets horaires .....	41
N° 12 : Marcel Paul cadencement travaux gros entretien .....	42
N° 13 : Marcel Paul cadencement gros entretien et remplacement matériels .....	43
N° 14 : compte de résultat La Roulière.....	44
N° 15 : inventaire des installations techniques La Roulière.....	45
N° 16 : La Roulière évolution du nombre de tickets horaires.....	46
N° 17 : La Roulière cadencement travaux gros entretien .....	47
N° 18 : La Roulière cadencement travaux gros entretien et remplacement .....	48
N° 19 : Compte de résultat Saint Jean .....	49
N° 20 : Inventaire des installations techniques Saint Jean .....	50
N° 21 : Saint Jean cadencement travaux gros entretien .....	51
N° 22 : Saint Jean cadencement travaux remplacement.....	52
N° 23 : Compte de résultat Hôtel de Ville .....	53
N° 24 : Inventaire des installations techniques Hôtel de Ville.....	54
N° 25 : Hôtel de Ville évolution du nombre de tickets horaires.....	55
N° 26 : Hôtel de Ville cadencement travaux gros entretien .....	56
N° 27 : Hôtel de Ville cadencement travaux gros entretien et remplacement.....	57



# RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

1) Selon conventions et avenants

AU 01/12/17

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS
PRESTATION	1779	159
	1779	159

1) Ajouter en " Parcs en Prestation " :

a) Parking avec barrière :	- murier	15
	- cure	6
b) Garages en ouvrage:	- J.DE LINIERS	42
	- HENRI GELIN	59
	- ST.VAIZE	48
c) Parking de Surface	- Moulin du milieu	220

**Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390**

2) Parkings en concession :

- M.PAUL	471
- ROULIERE	350
- ST.JEAN	130 + 16 cases privée
- Esp. Niortais	228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage :

- La Brèche	530
-------------	-----

## REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places en prestation	Nbre D'HORODATEURS
	193	35
	298	29
	1288	95
	1779	159

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service "

TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE

TOTAL DES PLACES EN CONCESSION

TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE

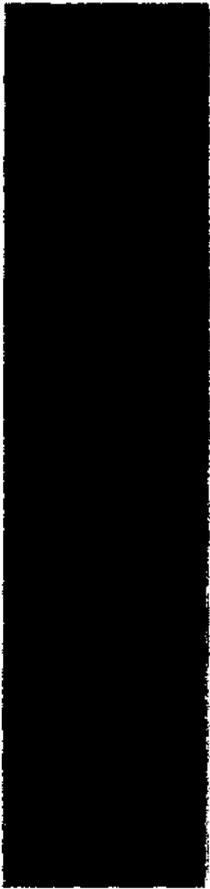
TOTAL GENERAL

390
1779
1211
530

**Evolution du nombre d'abonnés  
Parcs en Concession  
Année 2017**

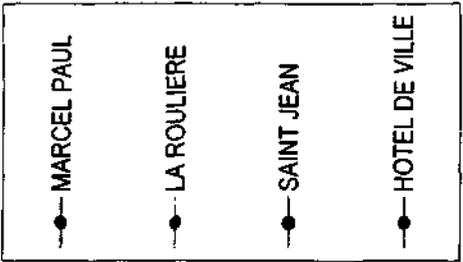
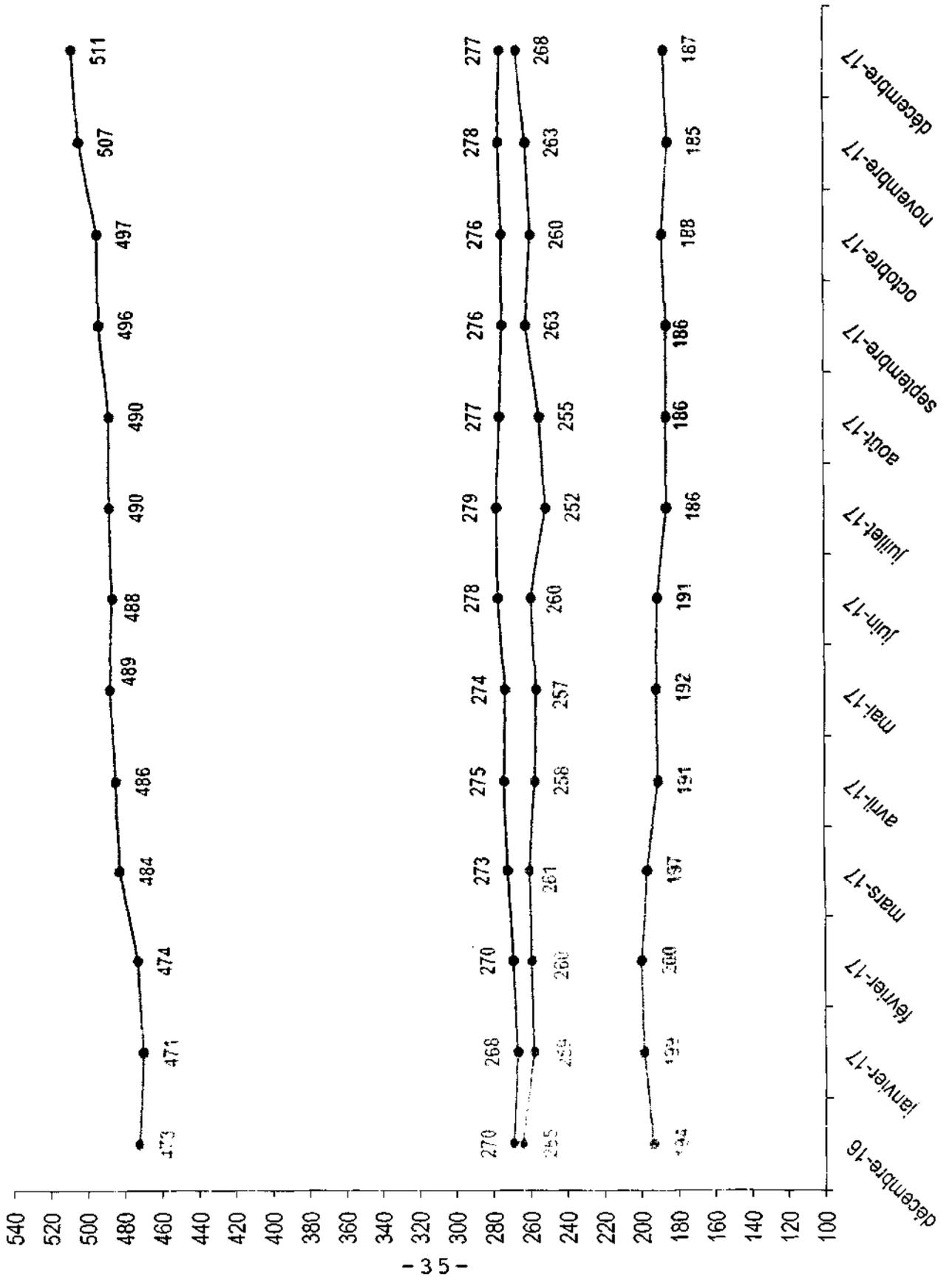
	M. FAURE				S. QUÉLIN				M. BÉGIN				M. GAGNON			
	Nombre Abonné au 31 de mois précédent	Nombre Abonné fin de mois	Variation	Nombre Abonné au 31 de mois précédent	Nombre Abonné fin de mois	Variation	Nombre Abonné au 31 de mois précédent	Nombre Abonné fin de mois	Variation	Nombre Abonné au 31 de mois précédent	Nombre Abonné fin de mois	Variation	Nombre Abonné au 31 de mois précédent	Nombre Abonné fin de mois	Variation	
JAN	361	359	-2	264	258	-6	128	133	5	258	256	-2	1011	1006	-5	
FEV	359	362	3	258	259	1	133	134	1	256	258	2	1006	1013	7	
MAR	362	372	10	258	260	2	134	131	-3	258	262	4	1013	1025	12	
AVR	372	374	2	260	257	-3	131	125	-6	262	264	2	1025	1020	-5	
MAI	374	377	3	257	256	-1	125	126	1	264	263	-1	1020	1022	2	
JUN	377	376	-1	256	259	3	126	125	-1	263	267	4	1022	1027	5	
JUIL	376	378	2	259	251	-8	125	120	-5	267	268	1	1027	1017	-10	
AOU	378	378	0	251	254	3	120	120	0	268	266	-2	1017	1018	1	
SEP	378	384	6	254	262	8	120	120	0	266	265	-1	1018	1031	13	
OCT	384	385	1	262	259	-3	120	122	2	265	265	0	1031	1031	0	
NOV	385	395	10	259	262	3	122	128	6	265	267	2	1031	1044	13	
DIC	395	399	4	262	267	5	120	122	2	267	266	-1	1044	1054	10	

100000



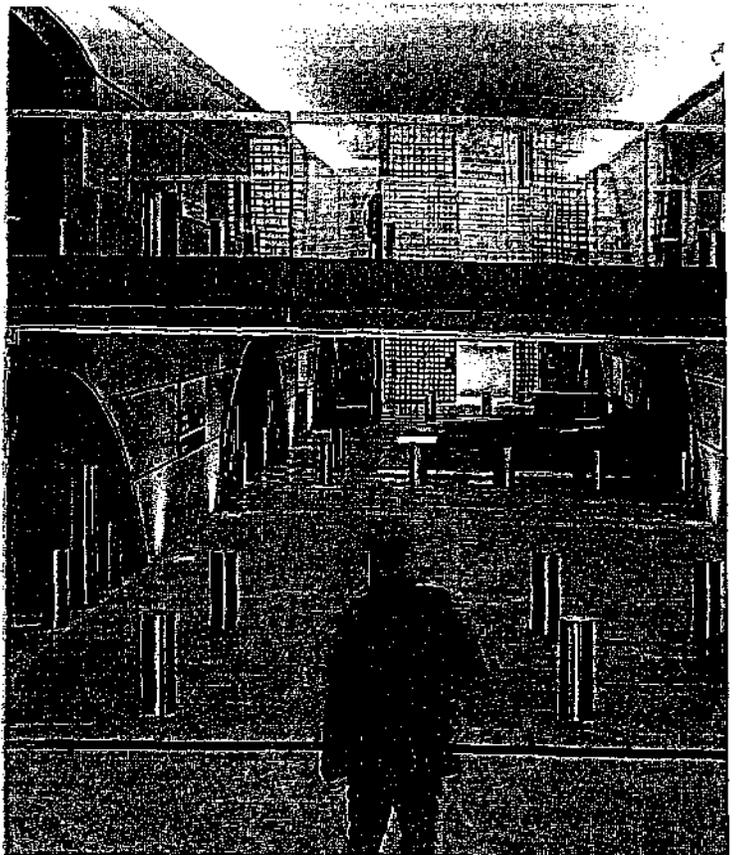
	Quota maxi				
JANVIER	70	200	60	65	395
FEVRIER	70	200	60	65	395
MARS	70	200	60	65	395
AVRIL	70	200	60	65	395
MAI	70	200	60	65	395
JUIN	70	200	60	65	395
JUILLET	70	200	60	65	395
AOÛT	70	200	60	65	395
SEPTEMBRE	70	50	60	65	245
OCTOBRE	70	200	60	65	395
NOVEMBRE	70	200	60	65	395
DÉCEMBRE	70	200	60	65	395

EVOLUTION



**Statistiques des abonnés et des amodiateurs  
Parcs en Concession  
Année 2017**

	ANNUELS										TOTAL	
	NORMAL	RESIDANT	ACTIF	ETUDIANT	TOTAL	NORMAL	RESIDANT	ACTIF	ETUDIANT	TOTAL		
JANVIER	5	137	248	13	403	17	172	414	1	603	191	1 197
FEBVRIER	9	137	250	12	408	17	172	416	1	608	191	1 204
MARS	10	137	256	12	415	17	172	421	1	610	190	1 215
AVRIL	9	137	254	10	416	20	172	417	1	610	190	1 210
MAI	8	137	253	9	407	21	175	419	0	615	190	1 212
JUIN	8	138	251	9	406	21	178	421	1	621	190	1 217
JUILLET	7	135	249	5	396	22	180	418	1	621	190	1 207
AOUT	6	139	248	5	398	22	180	417	1	620	190	1 208
SEPTEMBRE	5	141	253	7	406	22	185	417	1	625	190	1 221
OCTOBRE	4	140	256	5	405	22	185	418	1	626	190	1 221
NOVEMBRE	3	144	264	5	416	21	183	422	2	629	189	1 233
DECEMBRE	5	152	250	5	412	22	185	433	2	642	189	1 243



# GUIDE

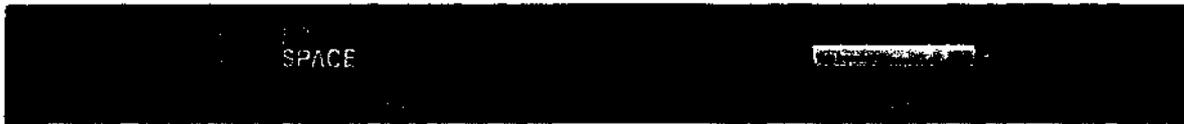
TARIFS DU  
STATIONNEMENT



LA SO SPACE  
À VOS CÔTÉS  
DEPUIS  
30 ANS

**SO  
SPACE**  
NIORT

7  
Annexe A2



Annexe 8

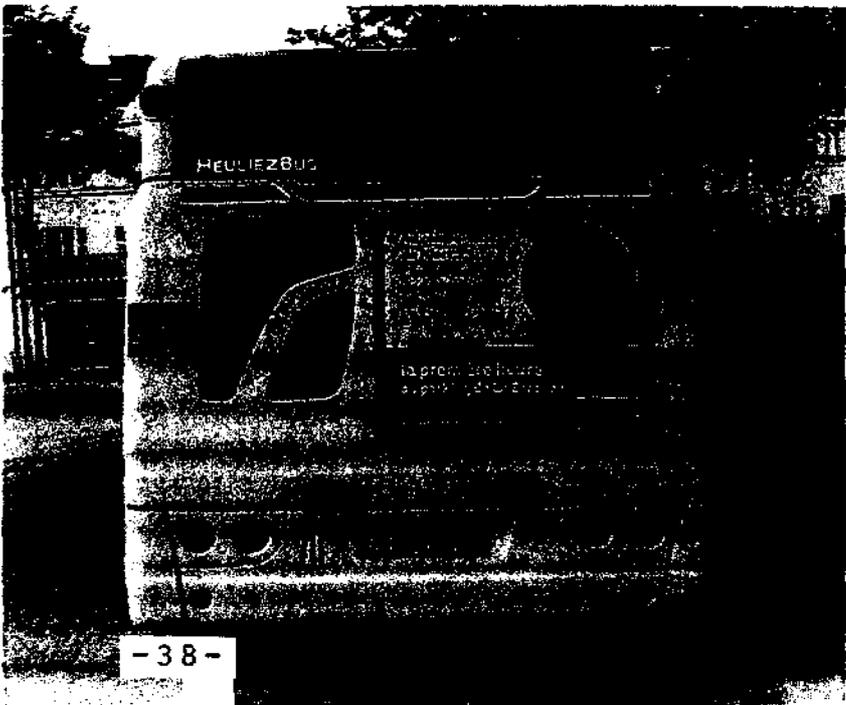
**ACTUALITÉS**  
A A D A

**VIVE LA PREMIERE HEURE GRATUITE**  
A PARIS ET LA BRECHE

**VIVE LA 1ère HEURE GRATUITE A LA BRECHE**  
Votre stationnement de 200€ avec 6000 places de stationnement à votre disposition

LES LA BITE

<p><b>PLAN DU STATIONNEMENT</b></p>  <p>DES LECTEURS DE LA STATIONnement</p>	<p><b>LES PARKINGS EN VIDEOS</b></p> 	<p><b>P 50 SPACES, 8 PARKINGS, 2753 PLACES</b></p> <p><b>146</b></p> <p>Sur le site de 10000 m<sup>2</sup> vous avez 2800 places payantes dont 1400 places gratuites de 0h à 1h. Pour découvrir tous les services, les modes de paiement et les tarifs, contactez nous.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## COMPTÉ DE RESULTAT

	AU 31/12/17	AU 31/12/16
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	309 647	279 603
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>309 647</b>	<b>279 603</b>
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	91 151	111 002
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	4 655	289
Autres produits	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>405 453</b>	<b>390 896</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	130 698	119 824
Impôts, taxes et versements assimilés	49 314	49 209
Salaires et traitements	36 059	35 228
Charges sociales	16 135	15 460
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	87 318	87 259
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	4 116	3 315
<b>TOTAL</b>	<b>323 640</b>	<b>310 294</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>81 813</b>	<b>80 602</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	-
Transfert de charges aux programmes	48 069	44 216
<b>TOTAL</b>	<b>48 069</b>	<b>44 216</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	-
Charges financiers	17 313	19 693
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>17 313</b>	<b>19 693</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>405 453</b>	<b>390 896</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>389 022</b>	<b>374 203</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 431</b>	<b>16 693</b>

## OUVRAGE : MARCEL PAUL

ASCENSEURS	2	1988		oui
PORTAILS ENTREE	2	1994		oui
PORTAILS SORTIE	2	1995		oui
BARRIERES	4	2017		oui
SYSTEME GTC (SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE INTEGRES)	1	2011/2012		oui
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005		oui
GROUPE ELECTROGENE	1	1988		oui
CAISSES AUTOMATIQUE	1	2017		oui
LECTEUR Accès piétons/local vélo/toilettes	3	2017		oui
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2017		oui
CAISSE MANUELLE CENTRAL GESTION	1	2017		oui
ARMOIRES TG/BT	1	1988		non
HAUTS PARLEURS	58	1988		non
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009		non
LPM SERVEUR	1	2017		oui
BORNES LPM	4	2017		oui
FIBRE OPTIQUE	1	2011		non



**MARCEL PAUL**  
**Cadencement des travaux de gros entretien et remplacement**  
**de matériels jusqu'en 2029**

Mise à jour le 24/04/18

Désignation	Durée de vie	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
8 000 €	20 ans																									
5 000 €	20 ans																									
115 000 €	10 ans																									
3 137 €	20 ans																									
38 879 €	20 ans																									
50 000 €	20 ans																									
15 000 €	20 ans																									
3 000 €	20 ans																									
3 600 €	10 ans																									
7 700 €	30 ans																									
	20 ans																									
Montant investissements																										



SO SPACE	LA ROULIERE	
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	AU 31/12/17	AU 31/12/16
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	144 132	139 705
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>144 132</b>	<b>139 705</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	191 129	190 456
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	5 058	7 484
Autres produits	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>340 322</b>	<b>337 647</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	118 969	115 243
Impôts, taxes et versements assimilés	40 334	39 828
Salaires et traitements	33 685	33 294
Charges sociales	15 175	14 667
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	88 822	88 619
Dot. provisions sur actif circulant	271	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 142	1 959
<b>TOTAL</b>	<b>300 399</b>	<b>293 609</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 923</b>	<b>44 038</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	43 309	40 359
<b>TOTAL</b>	<b>43 309</b>	<b>40 359</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	5 472	6 608
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 472</b>	<b>6 608</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	16 400	16 400
Charges exceptionnelles	-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>16 400</b>	<b>16 400</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>356 722</b>	<b>354 047</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>349 180</b>	<b>340 577</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>7 542</b>	<b>13 470</b>

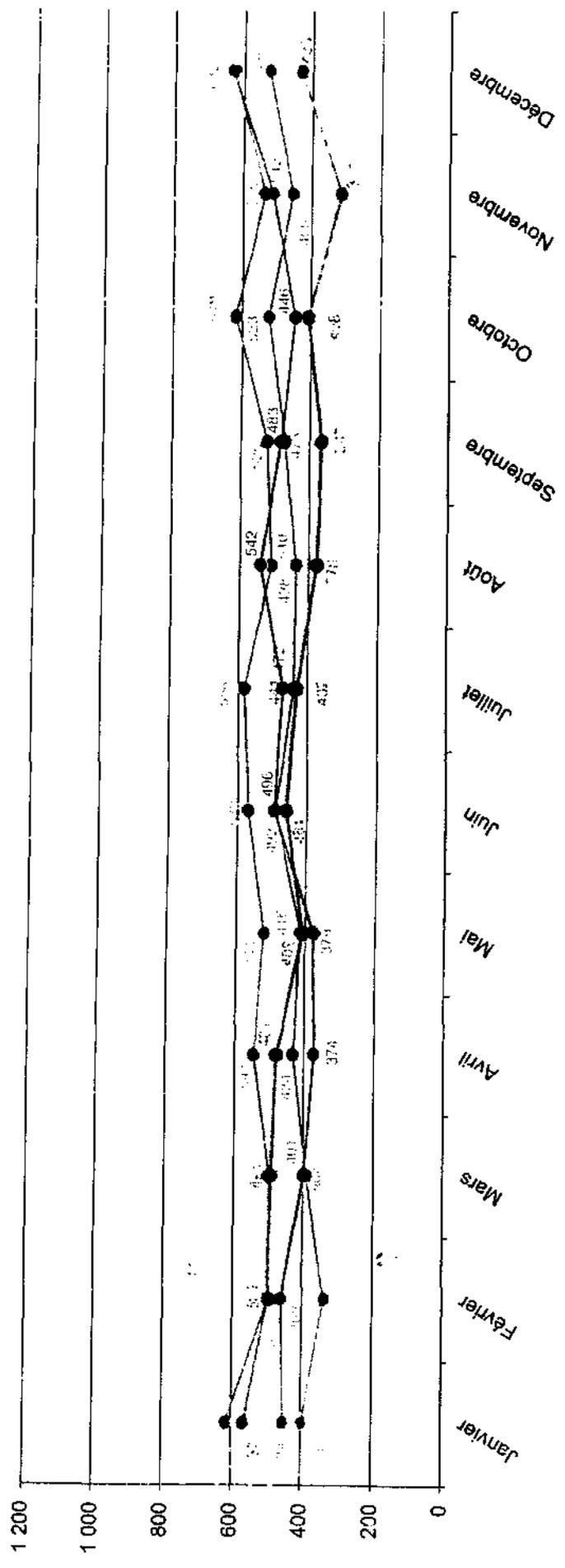
## OUVRAGE : ROULIERE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NUMERO	AN	ETAT
ASCENSEURS	2	1992	oui
BARRIERES	3	2003	oui
SYSTEME GTC	1	2011/2012	oui
GROUPE ELECTROGENE	1	1992	oui
TELESURVEILLANCE (CAMERAS, CYCLIQUE, ASSERVISSEMENT)	1	1992	oui
BORNES PIETONS	3	2003 (*)	oui
BORNES D'ENTREE/SORTIE	3	2003 (*)	oui
ARMOIRES TG/BT	1	1992	non
INTERPHONE	1	2005	oui
SONORISATION	1	1992	non
VENTILATION, EXTRACTEURS, SAS DE SURPRESSION	1	1992	oui
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2008	oui
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	oui
MPS	1	2003	oui
SYSTEME CAPTEURS COMPTAGE	3	1992	non
PORTAIL D'ENTREE	1	1996	oui
PORTAIL DE SORTIE	2	2001	oui
INTERFACE VARIOBOX	1	2009	oui
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non
LPM SERVEUR	1	2009	oui
BORNES LPM	3	2009	oui
CENTRALE DE GESTION VARIOFLEX	1	2009	oui
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2009	oui
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non
<b>TOTAL</b>			

( \*) Matériels modifié en 2009

[REDACTED]

[REDACTED]



**LA ROULLIERE**  
*Cadencement des travaux de gros entretien et remplacement  
 de matériels jusqu'en 2020*

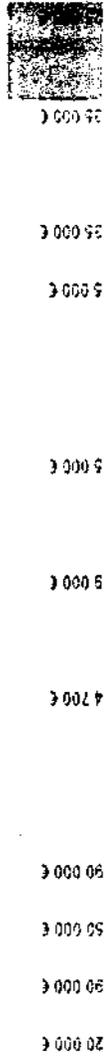
Mise à jour le 24.08.18

Coûts	Désignation	Durée de vie	Années																	
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
12 600 €	* Rue Vieille Rose	20 ans																		
16 000 €	* Rue Beauchamp																			
12 000 €	* Rue St Gelaix																			
15 000 €	* Rue Basse																			
12 095 €	* Central																			
35 847 €		10 ans																		
33 083 €																				
15 700 €																				
39 720 €																				
36 500 €																				
5 000 €		10 ans																		
67 212 €		10 ans																		
<b>Montant des investissements</b>			12 600 €																	
			12 600 €																	
			16 000 €																	
			16 000 €																	
			12 000 €																	
			12 000 €																	
			15 000 €																	
			15 000 €																	
			12 095 €																	
			12 095 €																	
			35 847 €																	
			35 847 €																	
			33 083 €																	
			33 083 €																	
			15 700 €																	
			15 700 €																	
			39 720 €																	
			39 720 €																	
			36 500 €																	
			36 500 €																	
			5 000 €																	
			5 000 €																	
			67 212 €																	
			67 212 €																	

**LA ROULIERE**  
**Cadencement des travaux de gros entretien**  
**jusqu'en 2020**

Mise à jour le 24.04.18

Coûts	Designation	Durée de Vie	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
			50 000 €	* N-1	10 ans	X																	
50 000 €	* N-2	10 ans		X																			
50 000 €	* N-3	10 ans			X																		
20 000 €	* N-1	10 ans	X																				
40 000 €	* N-2	10 ans		X																			
10 000 €	* N-3	10 ans			X																		
3 000 €	* Rue Vieille Rose * Rue Beauchamp * Rue St Gelais * Rue Basse * Central	10 ans							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4 700 €		10 ans								X													
	Montant travaux																						



Total charges travaux 2018:

0 €

Annexe 18

SO SPACE	SAINT JEAN	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/17	AU 31/12/16
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	101 160	103 945
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>101 160</b>	<b>103 945</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	56 157	56 233
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	494	178
Autres produits	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>157 812</b>	<b>160 359</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	64 953	47 334
Impôts, taxes et versements assimilés	14 079	14 114
Salaires et traitements	20 073	20 019
Charges sociales	8 973	8 785
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	38 256	42 023
Dot. provisions sur actif circulant	1 104	3 323
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1 218	1 586
<b>TOTAL</b>	<b>148 655</b>	<b>137 185</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 157</b>	<b>23 174</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	21 746	19 173
<b>TOTAL</b>	<b>21 746</b>	<b>19 173</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	5 144	5 736
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 144</b>	<b>5 736</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	13 339	13 339
Charges exceptionnelles	-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 339</b>	<b>13 339</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>171 151</b>	<b>173 698</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>175 545</b>	<b>162 094</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 393</b>	<b>11 604</b>

## OUVRAGE : SAINT JEAN

ASCENSEURS	1	1997	OUI
PORTAILS	2	1997	OUI
BARRIERES	2	2017	OUI
SYSTEME GTC	1	2011/2012	OUI
GROUPE ELECTROGENE	1	1997	OUI
BORNE PIETONS AVEC PIED	1	2017	OUI
BORNES D'ENTREE/SORTIE	2	2017	OUI
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2015	OUI
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	OUI
LPM SERVEUR	1	2017	OUI
BORNES LPM	4	2017	OUI
CAMERAS			non
MONITEUR VIDEO	10	2017	non
COMMUTATEUR			OUI
INTERPHONIE	1	2005	OUI
HAUTS PARLEURS	23	1997	non
EXTRACTEURS	7	1997	OUI
ARMOIRE ELECTRIQUE	1	1997	non
ONDULEUR	1	1997	non
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non



**SI JEAN**  
**Cadencement des travaux de gros entretien**  
**jusqu'en 2025**

Mise à jour le 24-04-2012

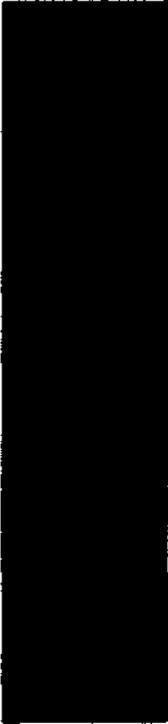
Coûts	Designation	Durée de vie	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
			* N-1																						
* N-2																									
* N-3																									
* N-4																									
* N-5																									
* N-6																									
* N-7																									
		10 ans																							
		10 ans																							
		20 ans																							
		10 ans																							
		10 ans																							
		10 ans																							

28 000 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 200 €
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

<b>Prévisionnel</b>	Montant travail
---------------------	-----------------

*Annexe 22*

SO SPACE	HOTEL DE VILLE	
COMPTES DE RESULTAT		
	AU 31/12/17	AU 31/12/16
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	300 477	295 839
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>300 477</b>	<b>295 839</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	36 706	33 245
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	302	289
Autres produits	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>337 487</b>	<b>329 375</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	165 669	134 747
Impôts, taxes et versements assimilés	26 105	27 467
Salaires et traitements	36 059	35 228
Charges sociales	16 134	15 459
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	94 704	95 283
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 668	3 478
<b>TOTAL</b>	<b>342 339</b>	<b>311 662</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 852</b>	<b>17 713</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	51 041	44 485
<b>TOTAL</b>	<b>51 041</b>	<b>44 485</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	18 266	20 481
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>18 266</b>	<b>20 481</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	48 353	48 353
Charges exceptionnelles	1 149	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>47 204</b>	<b>48 353</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>385 840</b>	<b>377 728</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>412 795</b>	<b>376 628</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>26 955</b>	<b>1 100</b>

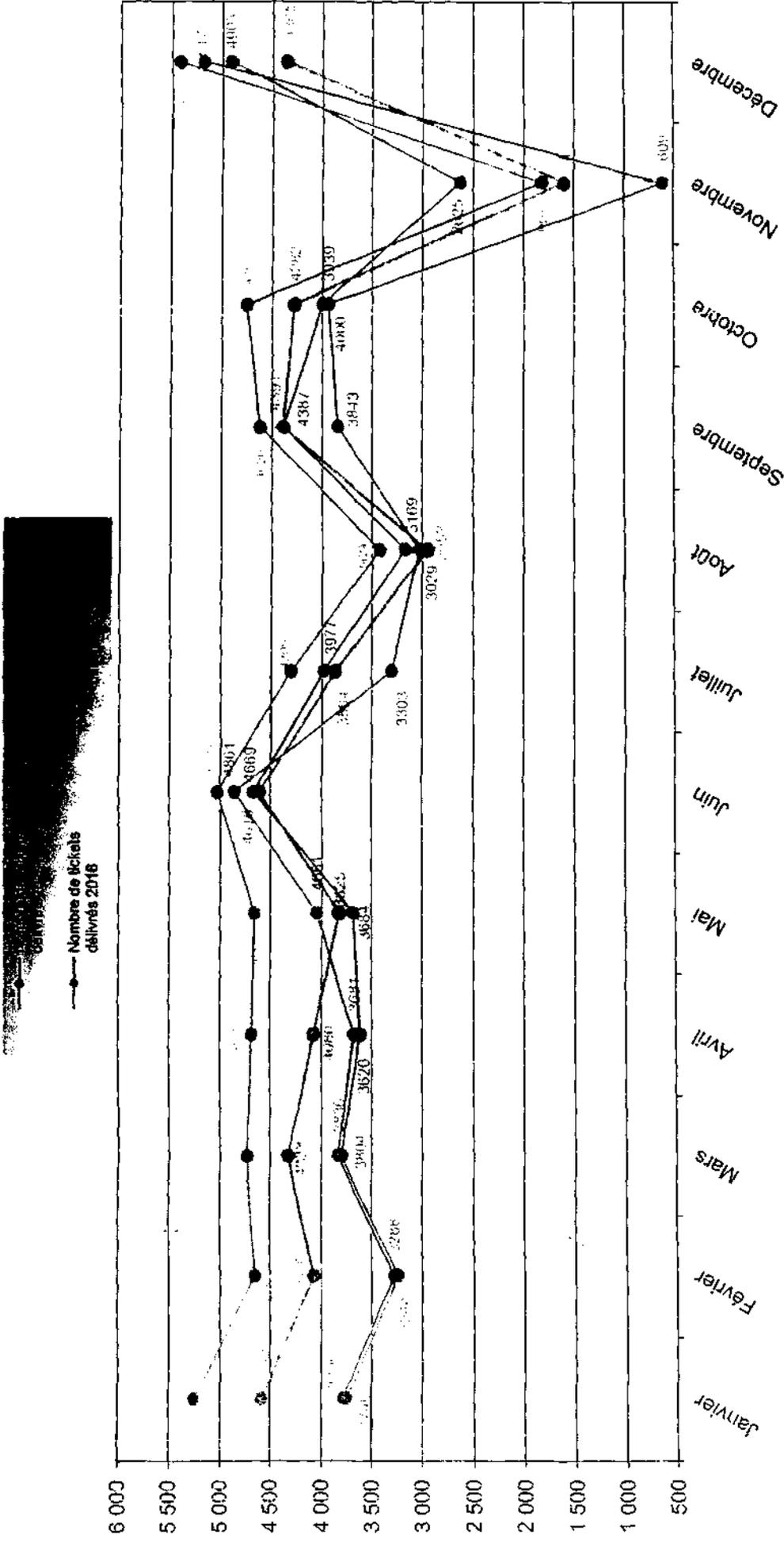


OUVRAGE : HOTEL DE VILLE

DESCRIPTION DES MATRIERES	QUANTITE	DATE	
ASCENSEURS	1	1999	oui
PORTAILS	3	1999	oui
BARRIERES	2	2006	oui
SYSTEME GTC	1	1999	oui
GROUPE ELECTROGENE	1	1999	oui
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2006	oui
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005	oui
ONDULEUR	1	1999	non
LECTEURS DE BADGE (piétons)	3	2006	oui
UNITE PARKEON	1	2006	oui
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2006	oui
LPM SERVEUR	1	2006	oui
BORNES LPM	2	2006	oui
SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE (CAMERAS, CYCLIQUE, ASSERVISSEMENT)	1	1999	oui
ARMOIRE PROTECTION MATERIEL DE GESTION	1	1999	non
DETECTION INCENDIE	1	2015	oui
VENTILATION (EXTRACTEURS,)	1	1999	oui
DETECTION CO/NO	1	2017	oui
VENTILATION (rajout de matériel)	1	2008	oui
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2011	non

10/03/2018

Annexe 25



**HOTEL DE VILLE**  
**Cadencement des travaux de gros entretien**  
**jusqu'en 2020**

Mise à jour le 24-11-18

Coûts	Prévisionnels	Designation	Durée de Vie	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
				50 000 €	RDC	10 ans					X											X		
50 000 €	* N-1																							
50 000 €	* N-2																							
	* N-3																							
3 280 €	RDC		10 ans											X	X									
5 216 €	* N-1																							
6 418 €	* N-2																							
	* N-3																							
3 750 €	* Principal		10 ans											X	X									
3 750 €	* St Jean																							
3 750 €	* Musée																							
4 900 €	Hall caisse + local gardien+ peinture encadrement niveau																							



50 000 €  
 100 000 €  
 150 000 €  
 200 000 €  
 250 000 €  
 300 000 €  
 350 000 €  
 400 000 €  
 450 000 €  
 500 000 €

<b>Prévisionnel</b>	Montant travaux
---------------------	-----------------

*Annexe 24*

